

**TROISIÈME CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES
CONTRACTANTES CHARGÉES DE L'EXAMEN DE LA
CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA LIMITATION
DE L'EMPLOI DE CERTAINES ARMES CLASSIQUES QUI
PEUVENT ÊTRE CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU COMME
FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

DOCUMENT FINAL

Première partie

RAPPORT DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN

Genève, 7-17 novembre 2006

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie:		
RAPPORT DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN	1 – 47	5
I. Introduction.....	1 – 14	5
II. Organisation de la troisième Conférence d'examen.....	15 – 31	7
III. Travaux de la troisième Conférence d'examen	32 – 39	10
IV. Décisions et recommandations de la troisième Conférence d'examen.....	40 – 47	11
Annexe: Liste des documents de la troisième Conférence d'examen.....		13
Deuxième partie:		
DÉCLARATION FINALE		
Annexe I. Déclaration faite par la Conférence le 13 novembre 2006, à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V)		
Annexe II. Décision relative à un mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination		
Annexe III. Plan d'action visant à promouvoir l'universalité de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination – Appendice		
Annexe IV. Décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination		

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

Troisième partie:

DOCUMENTS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN

- I. Ordre du jour de la troisième Conférence d'examen
- II. Programme de travail de la troisième Conférence d'examen
- III. Règlement intérieur
- IV. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
Annexe
- V. Rapport de la Grande Commission I
Annexe I
Annexe II
- VI. Rapport de la Grande Commission II
Annexe I
Annexe II
- VII. Rapport du Comité de rédaction
- VIII. Coûts estimatifs de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention
- IX. Coûts estimatifs de la Réunion de 2007 du Groupe d'experts gouvernementaux
- X. Déclaration sur les mines antivéhicule
- XI. Déclaration sur les mines antivéhicule
- XII. Déclaration sur les mines antivéhicule
- XIII. Déclaration sur les mines autres que les mines antipersonnel
- XIV. Déclaration relative aux munitions en grappe

TABLE DES MATIÈRES (suite)**Quatrième partie:**

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES PLÉNIÈRES DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN*	COTE
Compte rendu analytique de la 1 ^{re} séance	CCW/CONF.III/SR.1
Compte rendu analytique de la 2 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.2
Compte rendu analytique de la 3 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.3
Compte rendu analytique de la 4 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.4
Compte rendu analytique de la 5 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.5
Compte rendu analytique de la 6 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.6
Compte rendu analytique de la 7 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.7
Compte rendu analytique de la 8 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.8
Compte rendu analytique de la 9 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.9
Compte rendu analytique de la 10 ^e séance	CCW/CONF.III/SR.10

* La quatrième partie n'est pas publiée comme document relié, puisque tous les comptes rendus analytiques sont disponibles par le biais du Système de diffusion électronique de l'ONU, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

PREMIÈRE PARTIE

RAPPORT DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN

I. Introduction

1. La première Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination est convenue, entre autres, «que les futures conférences d'examen devraient se tenir plus fréquemment, la tenue d'une conférence d'examen tous les cinq ans devant être envisagée» (CCW/CONF.I/16, première partie, annexe C, Déclaration finale, examen de l'article 8).

2. La deuxième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention est convenue, entre autres, que les futures conférences d'examen devraient continuer à se tenir régulièrement. À ce sujet, la première Conférence d'examen a décidé, eu égard à l'alinéa c du paragraphe 3 de l'article 8 de la Convention, «de convoquer une nouvelle conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur des modifications adoptées à la deuxième Conférence, et en tout état de cause au plus tard en 2006, les réunions préparatoires devant commencer dès 2005, s'il y a lieu» (CCW/CONF.II/2, deuxième partie, Déclaration finale, examen de l'article 8).

3. À sa soixantième session, au paragraphe 8 de sa résolution 60/93 du 6 janvier 2006, l'Assemblée générale des Nations Unies, rappelant que les Hautes Parties contractantes avaient décidé que la prochaine Conférence d'examen se tiendrait au plus tard en 2006, a notamment demandé que la Conférence se tienne à Genève en novembre 2006 et soit précédée d'autant de réunions préparatoires qu'il serait jugé nécessaire, et a demandé également à la Réunion des États parties qui se tiendrait les 24 et 25 novembre 2005 de prendre une décision finale sur ces questions. En outre, au paragraphe 9 de la même résolution, l'Assemblée générale a noté que, «conformément à l'article 8 de la Convention, la troisième Conférence chargée de l'examen de la Convention pourrait examiner toute proposition d'amendement à la Convention ou aux Protocoles y annexés, ainsi que toute proposition de protocoles additionnels concernant d'autres catégories d'armes classiques sur lesquelles les Protocoles existants ne portent pas».

4. Suivant la décision de la deuxième Conférence d'examen et la recommandation faite par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 60/93, la Réunion des États parties à la Convention (Genève, 24 et 25 novembre 2005) a décidé, comme indiqué aux paragraphes 26, 27 et 29 du document CCW/MSP/2005/2, de convoquer une troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention du 7 au 17 novembre 2006 à Genève conjointement avec la huitième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié. À cet égard, la Réunion des États parties a décidé de faire exécuter des travaux pour donner suite aux décisions prises, qui seraient placés sous la supervision du Président désigné de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, et que tous les préparatifs requis pour la troisième Conférence d'examen seraient entrepris dans le cadre du Groupe d'experts gouvernementaux déjà en place. La Réunion des États parties a approuvé les coûts estimatifs de la troisième Conférence

d'examen et des trois sessions du Groupe d'experts gouvernementaux prévues pour 2006 (CCW/MSP/2005/2, par. 39).

5. La Réunion des États parties de 2005 a décidé à l'unanimité (CCW/MSP/2005/2, par. 38) de désigner l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, comme Président de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention, prévue pour 2006. À cet égard, la Réunion des États parties est convenue d'appliquer le principe d'un roulement géographique équitable entre les groupes régionaux lors de la désignation de la présidence des futures conférences des Hautes Parties contractantes chargées de l'examen de la Convention.

6. La Réunion des États parties a décidé (CCW/MSP/2005/2, par. 30) de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les restes explosifs de guerre, avec le mandat ci-après:

«Continuer d'examiner, y compris avec la participation de juristes, l'application des principes existants du droit international humanitaire et, en privilégiant tout particulièrement les réunions d'experts militaires et techniques, poursuivre des travaux complémentaires, ouverts à tous, sur les mesures préventives qu'il serait possible de prendre pour améliorer la conception de certains types particuliers de munitions, y compris les sous-munitions, afin de réduire autant que faire se peut les risques de voir de telles munitions devenir des restes explosifs de guerre et poser ainsi des problèmes humanitaires. Les échanges d'informations, l'assistance et la coopération feraient partie intégrante de ces travaux. Le Groupe fera rapport à la troisième Conférence d'examen, en 2006, sur les travaux qu'il aura effectués.»

7. La Réunion des États parties a décidé (CCW/MSP/2005/2, par. 31) de reconduire dans ses fonctions en 2006 le Groupe de travail sur les mines autres que les mines antipersonnel, avec le mandat ci-après:

«a) Continuer d'examiner toutes les propositions relatives aux mines autres que les mines antipersonnel qui ont été avancées depuis la création du Groupe d'experts gouvernementaux, dans le but d'élaborer des recommandations appropriées sur la question, recommandations qu'il conviendra de soumettre à la troisième Conférence d'examen en 2006;

b) Organiser en outre des réunions d'experts militaires pour se faire donner des conseils concernant les activités décrites ci-dessus.»

8. La Réunion des États parties a décidé (CCW/MSP/2005/2, par. 32) que le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur les solutions qui pourraient être adoptées en vue de promouvoir le respect des dispositions de la Convention et des Protocoles y annexés, eu égard aux propositions avancées, et qu'il présenterait aux Hautes Parties contractantes un rapport adopté par consensus.

9. La Réunion des États parties a décidé (CCW/MSP/2005/2, par. 33) que le Président désigné entreprendrait au cours de l'intersession des consultations sur la possibilité d'établir un programme de parrainage dans le cadre de la Convention et sur les modalités d'un tel programme, et qu'il ferait rapport aux Hautes Parties contractantes.

10. La Réunion des États parties a décidé (CCW/MSP/2005/2, par. 35) de recommander que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Dépositaire de la Convention et des Protocoles y annexés, et le Président désigné, au nom des Hautes Parties contractantes, exercent leur influence en vue de la réalisation de l'objectif d'universalité de cet instrument et de ses protocoles.

11. Conformément à la décision de la Réunion des États parties de 2005, le Groupe d'experts gouvernementaux a tenu trois sessions, à Genève, comme suit:

- Treizième session: 6-10 mars 2006;
- Quatorzième session: 19-23 juin 2006;
- Quinzième session: 28 août-6 septembre 2006.

12. À sa treizième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé, entre autres, de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter l'ordre du jour provisoire publié sous la cote CCW/GGE/XIII/3, ainsi que le projet de règlement intérieur publié sous la cote CCW/GGE/XIII/4. En outre, le Groupe a décidé de désigner M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement de l'ONU, comme Secrétaire général provisoire de la troisième Conférence d'examen.

13. À sa quatorzième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé notamment de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le programme de travail provisoire (publié sous la cote CCW/CONF.III/2), ainsi que l'ordre du jour provisoire de la Grande Commission I (CCW/CONF.III/4) et celui de la Grande Commission II (CCW/CONF.III/5). En outre, le Groupe a décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention (CCW/CONF.III/6).

14. À sa quinzième session, le Groupe d'experts gouvernementaux a décidé notamment de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter le programme de travail provisoire de la Grande Commission I (publié sous la cote CCW/CONF.III/7/Add.4-CCW/GGE/XV/6/Add.4) et celui de la Grande Commission II (CCW/CONF.III/7/Add.5-CCW/GGE/XV/6/Add.5). Le Groupe a également décidé de recommander à la troisième Conférence d'examen d'adopter un projet de document final (CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7), un projet de déclaration à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V) (CCW/CONF.III/7/Add.6-CCW/GGE/XV/6/Add.6), ainsi qu'un projet de décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention (CCW/CONF.III/7/Add.8-CCW/GGE/XV/6/Add.8).

II. Organisation de la troisième Conférence d'examen

15. La troisième Conférence d'examen s'est tenue à Genève du 7 au 17 novembre 2006.

16. La Conférence a été ouverte le 7 novembre 2006 par le Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement de l'ONU, M. Tim Caughley.

17. À sa 1^{re} séance plénière, le 7 novembre 2006, la Conférence a confirmé par acclamation la désignation de l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, comme Président de la troisième Conférence d'examen.

18. À la même séance plénière, la Conférence a adopté son ordre du jour, tel qu'il avait été recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/CONF.III/1).

19. À la même séance plénière, la Conférence a adopté le Règlement intérieur recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux, avec des modifications faites oralement. Au moment de l'adoption du Règlement intérieur, le Président de la troisième Conférence d'examen a fait la déclaration suivante:

«Concernant l'article 34 du Règlement intérieur, il est à noter que les Hautes Parties contractantes ont mené leurs délibérations et négociations relatives à la Convention et aux Protocoles y annexés sur la base du consensus et n'ont pris aucune décision par un vote.»

20. Toujours à la 1^{re} séance plénière, la Conférence a confirmé à l'unanimité la nomination de M. Peter Kolarov, spécialiste des questions politiques au Service de Genève du Département des affaires de désarmement de l'ONU, au poste de Secrétaire général de la Conférence.

21. À la même séance plénière, la Conférence a adopté le programme de travail recommandé par le Groupe d'experts gouvernementaux (CCW/CONF.III/2). En outre, la Conférence a décidé de répartir comme suit les travaux entre les deux Grandes Commissions:

- Grande Commission I: Examen de la portée et du fonctionnement de la Convention et des Protocoles y annexés; examen de toute proposition concernant la Convention et les Protocoles existants; examen et établissement du ou des documents finals;
- Grande Commission II: Examen de propositions concernant des protocoles additionnels à la Convention.

22. À la même séance plénière, la Conférence, conformément à son Règlement intérieur, a élu Vice-Présidents, à l'unanimité, les représentants des 10 Hautes Parties contractantes dont le nom suit: Allemagne, Bulgarie, Chine, Cuba, Japon, Maroc, Philippines, Pologne, République tchèque et Suisse.

23. À la même séance plénière, la Conférence a également élu à l'unanimité les Présidents et Vice-Présidents de la Commission de vérification des pouvoirs, des deux Grandes Commissions et du Comité de rédaction, comme suit:

Commission de vérification des pouvoirs:	Président Vice-Président	M. Gordan Markotić (Croatie) M. Enrique Ochoa Martínez (Mexique)
Grande Commission I:	Président Vice-Présidente	M. Edvardas Borisovas (Lituanie) M ^{me} Katherine Baker (États-Unis d'Amérique)
Grande Commission II:	Président Vice-Président	M. Carlos Antonio da Rocha Paranhos (Brésil) M. Vladimir Novokhatskiy (Fédération de Russie)

Comité de rédaction: Président M. Jayant Prasad (Inde)
 Vice-Président M. Itzhak Levanon (Israël)

24. En outre, sur proposition du Président, la Conférence a nommé membres de la Commission de vérification des pouvoirs les représentants de trois Hautes Parties contractantes, l'Afrique du Sud, l'Australie et la Slovaquie.

25. Toujours à la 1^{re} séance plénière, la Conférence a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un message dont lecture a été donnée par le Directeur du Service de Genève du Département des affaires de désarmement, M. Tim Caughley. Le Président de la troisième Conférence d'examen, l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau, a ensuite présenté à la Conférence, pour examen, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux.

26. Les Hautes Parties contractantes dont le nom suit ont participé aux travaux de la Conférence: Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Lettonie, Lesotho, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maroc, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

27. Deux États signataires de la Convention – l'Afghanistan et l'Égypte – ont également participé aux travaux de la Conférence.

28. Les États dont le nom suit, qui ne sont pas parties à la Convention, ont participé à la Conférence en qualité d'observateurs: Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Koweït, Liban, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Népal, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, Singapour, Yémen et Zimbabwe.

29. Les représentants de la Ligue des États arabes ont également participé aux travaux de la Conférence.

30. Les représentants du Département des affaires de désarmement de l'ONU, de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Service de l'action antimines de l'ONU, ainsi que du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), ont participé aux travaux de la Conférence. Les représentants du Centre international de déminage humanitaire de Genève y ont également participé.

31. Les représentants des organisations suivantes ont assisté aux séances publiques de la Conférence: Actiongroup Landmine.de, American Bar Association, Appel de Genève, Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Campagne suisse contre les mines antipersonnel, Center for Preventive Diplomacy & Alternative Dispute Resolution, Cluster Munition Coalition, Danchurchaid, FAFO-Institut d'études internationales appliquées, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action (Royaume-Uni), Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (LIFPL), Mines Action Canada, Norwegian People's Aid et Pax Christi International.

III. Travaux de la troisième Conférence d'examen

32. La Conférence a tenu 10 séances plénières sous la présidence de l'Ambassadeur de France, M. François Rivasseau. Les documents et les comptes rendus analytiques de ces séances sont reproduits dans le document final.

33. Les 7 et 8 novembre 2006, la Conférence a procédé à un échange de vues général. Les représentants des États dont le nom suit ont participé à cet échange: Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Cuba, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Serbie, ainsi que de l'Ukraine et de Moldova), Inde, Israël, Italie, Japon, Liban, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Corée, République tchèque, Saint-Siège, Suisse, Turquie, Ukraine et Zimbabwe. Les représentants de l'Équipe des Nations Unies pour l'action antimines, du CICR et du Centre international de déminage humanitaire de Genève y ont également participé. Les représentants des organisations non gouvernementales Cluster Munition Coalition, Handicap International, Human Rights Watch, Landmine Action et Mines Action Canada ont eux aussi pris part à l'échange de vues général.

34. Le 13 novembre 2006, la Conférence a tenu une séance plénière extraordinaire pour marquer l'entrée en vigueur, le 12 novembre 2006, du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre. Les représentants des États dont le nom suit ont participé à l'échange de vues tenu à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole: Australie, Autriche, Bélarus, Brésil, Chine, Croatie, Estonie, Fédération de Russie, Finlande (au nom de l'Union européenne, de la Bulgarie et de la Roumanie, de la Croatie et de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, du Monténégro, de la Serbie, ainsi que de l'Ukraine et de Moldova), France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Lituanie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Pays-Bas, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suisse et Ukraine. Les représentants de l'Équipe des Nations Unies pour l'action antimines, du CICR ainsi que du Centre international de déminage humanitaire de Genève ont également participé à l'échange de vues. Les représentants de Human Rights Watch et de Mines Action Canada y ont également pris part.

35. À la même séance plénière extraordinaire, la Conférence a reçu du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies un message dont lecture a été donnée par le Secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires de désarmement, M. Nobuaki Tanaka.

36. La Grande Commission I s'est réunie du 8 au 16 novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur de Lituanie, M. Edvardas Borisovas, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence lors de la séance plénière que celle-ci a tenue, le 16 novembre 2006.

37. La Grande Commission II s'est réunie du 8 au 16 novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur du Brésil, M. Carlos da Rocha Paranhos, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence lors de la séance plénière que celle-ci a tenue, le 16 novembre 2006.

38. La Commission de vérification des pouvoirs a tenu deux séances, le 10 et le 17 novembre 2006. Le Président de la Commission, l'Ambassadeur de Croatie, M. Gordan Markotić, a présenté le rapport de cette dernière à la Conférence à la dernière séance plénière que celle-ci a tenue, le 17 novembre 2006.

39. Le Comité de rédaction s'est réuni du 9 au 17 novembre 2006. Le Président du Comité, l'Ambassadeur d'Inde, M. Jayant Prasad, a présenté le rapport de ce dernier à la Conférence lors de la dernière séance plénière que celle-ci a tenue, le 17 novembre 2006.

IV. Décisions et recommandations de la troisième Conférence d'examen

40. À la séance plénière extraordinaire qu'elle a tenue le 13 novembre 2006 pour marquer l'entrée en vigueur du Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, la Conférence a adopté la déclaration qui est reproduite dans le document final, à l'annexe I de la deuxième partie.

41. À sa 7^e séance plénière, le 15 novembre 2006, la Conférence a adopté le plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention et la décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention, qui sont reproduits dans le document final, à l'annexe III et à l'annexe IV, respectivement, de la deuxième partie.

42. À sa 8^e séance plénière, le 16 novembre 2006, la Conférence a pris note des rapports de la Grande Commission I et de la Grande Commission II, qui sont reproduits dans la troisième partie du document final.

43. À sa 9^e séance plénière, le 17 novembre 2006, la Conférence a adopté la décision relative à un mécanisme de contrôle du respect des dispositions applicable à la Convention, qui est reproduite dans la deuxième partie du document final.

44. À sa dernière séance plénière, le 17 novembre 2006, la Conférence a approuvé le rapport de la Commission de vérification des pouvoirs et adopté le projet de résolution qui y figurait, et elle a pris note du rapport du Comité de rédaction. Ces rapports sont reproduits dans la troisième partie du document final.

45. À la même séance plénière, la Conférence a adopté sa déclaration finale, avec des modifications faites oralement, qui est reproduite dans la deuxième partie du document final, de même que les coûts estimatifs de la Réunion de 2007 des Hautes Parties contractantes à la Convention et de la Réunion de 2007 du Groupe d'experts gouvernementaux, qui sont reproduits dans la troisième partie du document final.

46. La troisième Conférence d'examen a exprimé à tous ceux qui avaient rempli des fonctions officielles auprès du Groupe d'experts gouvernementaux après sa création par la deuxième Conférence d'examen sa vive reconnaissance pour leur contribution aux travaux du Groupe.

47. À sa dernière séance plénière, la Conférence a adopté un projet de rapport final (CCW/CONF.III/CRP.1), auquel des modifications ont été apportées oralement. Le rapport final est publié sous la cote CCW/CONF.III/11(Part I).

Annexe

LISTE DES DOCUMENTS DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE D'EXAMEN

<u>Cote</u>	<u>Titre</u>
CCW/CONF.III/1 et Add.1	Ordre du jour provisoire et annotations
CCW/CONF.III/2	Programme de travail provisoire
CCW/CONF.III/3	Projet de règlement intérieur de la troisième Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.III/4	Ordre du jour provisoire de la Grande Commission I
CCW/CONF.III/5	Ordre du jour provisoire de la Grande Commission II
CCW/CONF.III/6 et Amend.1	Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention
CCW/CONF.III/7- CCW/GGE/XV/6	Rapport d'activité du Groupe d'experts gouvernementaux des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Quinzième session
CCW/CONF.III/7/Add.1- CCW/GGE/XV/6/Add.1	Rapport sur les travaux relatifs à la question des restes explosifs de guerre
CCW/CONF.III/7/Add.2- CCW/GGE/XV/6/Add.2	Rapport sur les travaux de 2006 relatifs à la question des mines autres que les mines antipersonnel
CCW/CONF.III/7/Add.3- CCW/GGE/XV/6/Add.3	Rapport du Président désigné sur la question du respect des dispositions
CCW/CONF.III/7/Add.4- CCW/GGE/XV/6/Add.4	Programme de travail provisoire de la Grande Commission I
CCW/CONF.III/7/Add.5- CCW/GGE/XV/6/Add.5	Programme de travail provisoire de la Grande Commission II

CCW/CONF.III/7/Add.6- CCW/GGE/XV/6/Add.6	Projet de déclaration à l'occasion de l'entrée en vigueur du Protocole relatif aux restes explosifs de guerre (Protocole V) annexé à la Convention sur certaines armes classiques
CCW/CONF.III/7/Add.7- CCW/GGE/XV/6/Add.7 et Amend.1 et Corr.1 (chinois, espagnol, français et russe seulement)	Projet de document final de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.III/7/Add.8- CCW/GGE/XV/6/Add.8	Projet de décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.III/8 et Amend.1	Projet de décision relative au respect des dispositions
CCW/CONF.III/9	Rapport de la Grande Commission I
CCW/CONF.III/10	Rapport de la Grande Commission II
CCW/CONF.III/11(Part I)	Document final – Rapport de la troisième Conférence d'examen
CCW/CONF.III/11(Part II)	Document final – Déclaration finale
CCW/CONF.III/11(Part III)	Document final – Documents de la troisième Conférence d'examen
CCW/CONF.III/11(Part IV)	Document final – Comptes rendus analytiques des séances plénières de la troisième Conférence d'examen*
CCW/CONF.III/CC/1	Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
CCW/CONF.III/DC/1	Rapport du Comité de rédaction
CCW/CONF.III/WP.1*	Proposition d'un mandat de négociation d'un instrument juridiquement contraignant répondant aux préoccupations humanitaires suscitées par les munitions en grappe
CCW/CONF.III/WP.2*	Proposition d'un mandat d'étude des systèmes à laser

* La quatrième partie n'est pas publiée comme document relié, puisque tous les comptes rendus analytiques sont disponibles par le biais du Système de diffusion électronique de l'ONU, à l'adresse suivante: <http://documents.un.org>.

- CCW/CONF.III/WP.3* Proposition d'un mandat relatif aux restes explosifs de guerre
- CCW/CONF.III/WP.4* Proposition d'un alinéa du préambule de la déclaration finale qui sera adopté à la troisième Conférence d'examen
- CCW/CONF.III/WP.5 et Corr.1 (anglais, français et russe seulement) Observations de l'Union européenne au sujet du rapport du Coordonnateur et du Président des réunions d'experts militaires sur les travaux de 2006 relatifs à la question des mines autres que les mines antipersonnel
- CCW/CONF.III/WP.6 Approche intégrée des questions à régler pour assurer une protection plus efficace des civils contre les mines autres que les mines antipersonnel
- CCW/CONF.III/WP.7 Proposition de modification du document CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7, intitulé «Projet de document final de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»
- CCW/CONF.III/WP.8 Projet de modification du document CCW/CONF.III/6, intitulé «Plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»
- CCW/CONF.III/WP.9 Pertes en vies humaines dans la population civile et dommages aux biens de caractère civil attendus et calcul de la juste proportion – Dans quelle mesure faudrait-il tenir compte des effets à moyen et long terme des restes explosifs de guerre pour évaluer la juste proportion?
- CCW/CONF.III/WP.10 Questions à étudier en ce qui concerne les systèmes à laser militaires
- CCW/CONF.III/WP.11 Proposition de modification du document CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7, intitulé «Projet de document final de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»

CCW/CONF.III/WP.12	Proposition de modification du document CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7, intitulé «Projet de document final de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»
CCW/CONF.III/WP.13	Proposition de modification du document CCW/CONF.III/7/Add.7-CCW/GGE/XV/6/Add.7, intitulé «Projet de document final de la troisième Conférence des Hautes Parties contractantes chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination»
CCW/CONF.III/WP.14	Proposition de décision sur un mandat relatif aux munitions en grappe
CCW/CONF.III/WP.15	Proposition de mandat sur les restes explosifs de guerre
CCW/CONF.III/WP.16, Amend.1, Amend.2, Add.1 et Add.2	Déclaration sur les mines antivéhicule
CCW/CONF.III/WP.17	Déclaration sur les mines autres que les mines antipersonnel
CCW/CONF.III/WP.18	Déclaration relative aux munitions en grappe
CCW/CONF.III/L.1	Coûts estimatifs de la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.III/L.2	Coûts estimatifs de la Réunion de 2007 du Groupe d'experts gouvernementaux des Hautes Parties contractantes à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination
CCW/CONF.III/SR.1	Compte rendu analytique de la 1 ^{re} séance
CCW/CONF.III/SR.2	Compte rendu analytique de la 2 ^e séance

CCW/CONF.III/SR.3	Compte rendu analytique de la 3 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.4	Compte rendu analytique de la 4 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.5	Compte rendu analytique de la 5 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.6	Compte rendu analytique de la 6 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.7	Compte rendu analytique de la 7 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.8	Compte rendu analytique de la 8 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.9	Compte rendu analytique de la 9 ^e séance
CCW/CONF.III/SR.10	Compte rendu analytique de la 10 ^e séance
CCW/CONF.III/INF.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste des participants
CCW/CONF.III/CRP.1	Projet de document final
CCW/CONF.III/CC/CRP.1	Projet de rapport de la Commission de vérification des pouvoirs
CCW/CONF.III/DC/CRP.1	Projet de rapport du Comité de rédaction
CCW/CONF.III/MC.I/CRP.1	Projet de rapport de la Grande Commission I
CCW/CONF.III/MC.II/CRP.1	Projet de rapport de la Grande Commission II
CCW/CONF.III/MISC.1 (anglais, espagnol et français seulement)	Liste provisoire des participants

Les documents susmentionnés sont disponibles dans toutes les langues officielles par le biais du Système de diffusion électronique de l'ONU (<http://documents.un.org>) et peuvent être consultés sur le site Web officiel de la Convention, qui fait partie de celui de l'Office des Nations Unies à Genève (<http://www.unog.ch/disarmament/>).
